CHARTE DES DIRECTEURS DE SESSION ET FORMATEURS

DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Par la présente charte, je m'engage à respecter les points suivants lors de ma participation en tant que directeur/directrice de session ou formateur/formatrice au sein de l'ENM :

- Respecter le règlement intérieur de l'ENM ainsi que les procédures internes (sécurité, confidentialité, RGPD)
- Communiquer à l'ENM mon curriculum vitae à mon arrivée puis lors de chacune de ses actualisations et ainsi attester de mes compétences et expériences professionnelles en lien direct avec les actions de formation dispensées
- Transmettre aux apprenants des connaissances actualisées, correctes et dans le respect des attentes de l'ENM
- Produire des supports pédagogiques contextualisés, datés, structurés
- Respecter les règles relatives au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle
- Communiquer à l'ENM l'ensemble des outils pédagogiques requis pour les formations animées
- Favoriser pendant mon intervention la participation active
- Dans le cadre de l'animation d'un module, à utiliser l'ensemble du kit pédagogique conçu et fourni par l'ENM
- Adapter mon intervention pour répondre aux besoins et attentes spécifiques des apprenants, y compris pour les personnes en situation de handicap, en lien avec le référent désigné par l'ENM
- Utiliser les outils mis à disposition (logiciel de visioconférence utilisé par l'ENM, supports fournis…)
- Assurer l'évaluation des acquis des apprenants
- Ne formuler aucune remarque d'ordre personnel, à caractère évaluatif ou discriminant qui pourrait mettre en difficulté ou fragiliser un apprenant ou un groupe
- Ne pas prendre de position politique, syndicale ou religieuse

- Ne pas porter atteinte à l'image de l'ENM
- Ne pas communiquer à des tiers des informations relatives à des situations individuelles ou des données confidentielles obtenues lors d'une formation de l'ENM
- Assurer un maintien de mes connaissances et compétences en tant que formateur par la participation régulière à des formations, webinaires, salons ou tous autres dispositifs équivalents
- Respecter la démarche qualité mise en œuvre au sein de l'ENM, reposant sur le Référentiel National Qualité